

Pour diffusion immédiate
Le 14 février 2013

Le Yukon : première administration canadienne à rendre obligatoire l'installation de détecteurs de monoxyde de carbone

WHITEHORSE — La ministre des Services aux collectivités, M^{me}. Elaine Taylor, a annoncé que le gouvernement du Yukon déposerait ce printemps un projet de loi ayant trait à l'utilisation des appareils de combustion au mazout dans le territoire.

« Au cours des derniers mois, des responsables du gouvernement se sont penchés sur les modifications à apporter à la législation et à la réglementation en vue d'accroître la sécurité en ce qui a trait à l'utilisation des appareils de combustion au mazout », a déclaré M^{me} Taylor. « Ces modifications répondront à diverses préoccupations et feront du Yukon la première administration canadienne à rendre obligatoire l'installation de détecteurs de monoxyde de carbone dans toutes les habitations où on utilise des appareils de combustion au mazout et, le cas échéant, dans leur garage attenant. »

Le gouvernement a commencé à revoir la réglementation par suite des consultations tenues dans les collectivités et du rapport publié l'automne dernier par le groupe de travail sur les appareils de combustion au mazout. Les modifications proposées seront examinées de nouveau à la lumière des nouvelles recommandations qui ont été faites lors de la récente enquête du coroner.

« Les modifications à la *Loi sur les normes de construction*, à la *Loi sur la prévention des incendies* et à la *Loi sur la protection contre les dangers de l'électricité* entraîneront de nombreux changements, y compris l'embauche obligatoire d'un mécanicien de brûleurs au mazout qualifié lors de l'installation ou de la modification d'appareils de chauffage », a ajouté M^{me} Taylor. « Des règlements découlant de la nouvelle *Loi sur les rapports entre locataires et locataires en matière résidentielle* sont aussi proposés afin d'obliger les propriétaires d'immeubles locatifs à entretenir régulièrement tous leurs appareils de chauffage au mazout; ces propositions feront partie de la consultation qui aura lieu sous peu à ce sujet. »

En plus des modifications apportées aux dispositions législatives et aux règlements, le gouvernement du Yukon se propose d'accroître l'ampleur de sa campagne de sensibilisation au monoxyde de carbone (CO) et de mieux faire connaître les règles de sécurité entourant l'utilisation d'appareils de combustion au mazout dans le territoire.

Les efforts déployés pour réglementer l'installation de détecteurs de monoxyde de carbone dans toutes les habitations du Yukon où sont installés des appareils de combustion au mazout et des détecteurs de fumée ont été salués par la fondation Hawkins-Gignac, qui informe les gens au sujet du monoxyde de carbone.

« Le gouvernement du Yukon mérite d'être complimenté pour avoir fait preuve de tant de leadership. Les modifications qu'il propose sauveront des vies et honoreront la mémoire des familles Rusk et McNamee », a indiqué M. John Gignac, directeur général de la Fondation de l'éducation au CO Hawkins-Gignac. « Les détecteurs de fumée et de monoxyde carbone constituent des achats peu dispendieux, qui assurent aux familles une belle tranquillité d'esprit. L'application de contrôles stricts à l'égard de l'installation et de la modification d'appareils de combustion au mazout contribuera grandement à la prévention d'empoisonnements au monoxyde de carbone. »

M. Gignac, qui a perdu quatre membres de sa famille de cette façon, accorde aussi son appui aux efforts de sensibilisation du gouvernement.

« Il est impératif d'aider les gens à reconnaître les sources de CO et les symptômes qui y sont liés si l'on veut sauver des vies », a souligné M. Gignac. « Je sais que ma nièce Laurie nous regarde en ce moment, et je suis sûr qu'elle est ravie des importantes mesures prises par le gouvernement et qu'elle espère que les autres administrations emboîteront le pas. »

Le gouvernement demeure déterminé à sensibiliser davantage le public en ce qui a trait à l'utilisation sécuritaire de ces appareils ainsi que les propriétaires relativement à l'utilisation de détecteurs de fumée et de monoxyde de carbone.

« Au cours de dernières années, le gouvernement a mis sur pied plusieurs initiatives ayant trait à la sensibilisation et à l'éducation du public relativement aux appareils de combustion au mazout, et il continuera dans cette voie », a déclaré le ministre responsable de la Société d'habitation du Yukon et ministre de l'Éducation, M. Scott Kent.

« Ensemble, par l'intermédiaire de mesures législatives et de campagnes de sensibilisation, et en faisant appel à la diligence des propriétaires, nous pouvons réduire les risques qu'une tragédie, comme celle survenue à Porter Creek, se répète. »

-30-

Renseignements :

Matthew Grant
Communications
Conseil des ministres
867-393-6470
matthew.grant@gov.yk.ca

Communiqué numéro 13-029

Stay up to date with the latest Yukon government news by subscribing to our RSS feed here:

